



Rapport au titre de l'article 29 de la loi Energie Climat

-

Exercice 2022

SOMMAIRE

Préambule

1.	Démarche générale sur la prise en compte de critères ESG	3
2.	Information des souscripteurs	4
3.	Produits financiers relatifs aux articles 8 ou 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27/11/2019	4
4.	Critères ESG dans les processus d'attribution de mandats	4
5.	Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou obtention de label sur la prise en compte de critères ESG.....	4
6.	Représentation Homme/Femme	5

Préambule

ESFIN Gestion a été agréée par l'AMF le 01/07/2010 en qualité de société de gestion de portefeuille sous le numéro GP 10000026 et peut exercer les activités suivantes :

- Gestion de FIA au sens de la Directive n° 2011/61/UE (Directive AIFM – au-delà des seuils),
- Gestion de portefeuille pour compte de tiers au sens de la Directive n° 2014/65/UE (Directive MIF),

Ce rapport est établi conformément l'article 29 de la loi Energie Climat publié le 27/05/2021.

Au 31/12/2022, la société de gestion gère 265 M€ d'actifs à travers neuf véhicules d'investissement.

1. Démarche générale sur la prise en compte de critères ESG

Les valeurs socles qui guident l'action d'ESFIN Gestion sont inspirées de son histoire et de son ancrage dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) :

- **La Conviction**, qui anime les équipes au quotidien,
- **L'Equilibre**, garant de relations sur le long terme,
- **La Durabilité**, sociétale et environnementale.

En 2022, ESFIN Gestion a formalisé et publié sur son site internet sa charte de durabilité conformément à l'article 3 du « Règlement Européen 2019/2088 (« Règlement SFDR » - Sustainable Financial Disclosure Regulation) ». Cette charte de durabilité a pour objectif de :

- Formaliser les engagements de la société de gestion relatifs aux problématiques de durabilité (environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)).
- Définir la démarche de durabilité et les pratiques à mettre œuvre par les entreprises du portefeuille.
- Définir la démarche de durabilité en interne chez Esfin Gestion.

Ces valeurs trouvent à s'appliquer au sein d'ESFIN Gestion, dans ses relations avec les parties prenantes, et dans le cadre de son impact sur la société et l'environnement :

- **Conviction** : Les équipes d'ESFIN Gestion placent exigence et intégrité au cœur de leur action, et veillent à promouvoir la diversité en leur sein.
- **Equilibre** : Les relations avec les parties prenantes sont fondées sur l'équité et la confiance mutuelle, leur permettant de s'inscrire dans la durée.
- **Durabilité** : ESFIN Gestion est engagé depuis sa création dans une démarche solidaire, et soutient des modes d'actions privilégiant l'humain et contribuant au développement durable des territoires.

Fruit d'un travail collectif, la politique de durabilité d'Esfin Gestion est en totale cohérence avec sa mission définie ci-dessous :

« ESFIN Gestion est un partenaire engagé qui accompagne des femmes et des hommes de conviction dans le financement de projets créateurs de valeurs et d'impacts sociaux et environnementaux durables »

En 2022, ESFIN Gestion a progressivement mis en application sa charte de durabilité et l'a décliné dans ses processus d'investissement, de suivi et de désinvestissement.

2. Information des souscripteurs

Au titre de l'exercice 2022, toutes les participations des portefeuilles gérés ou conseillés par ESFIN Gestion ont été sollicitées pour répondre à un reporting ESG basé sur les travaux de la place (France Invest notamment), auquel ont été ajoutés des indicateurs d'impact spécifiques pour certains véhicules d'investissement. Ce travail de reporting a été effectué avec les outils du cabinet SIRSA/CORITY (Reporting 21/ Platform).

Ces reportings ESG font partie intégrante des rapports annuels des véhicules. Au cas particulier du fonds Impact Coopératif, labellisé Impact Investing par Bpifrance, des lignes directrices RSE en matière de financement sont inscrites dans son règlement et, en complément des grilles ESG de France Invest et de Bpifrance, des points d'impact spécifiques à chaque participation sont établis au moment de l'investissement. Le suivi de leur amélioration est réalisé annuellement et formalisé dans un rapport spécifique d'impact.

3. Produits financiers relatifs aux articles 8 ou 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27/11/2019

Au 31 décembre 2022, et au titre du règlement européen (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR), ESFIN Gestion gérait :

- Un FPCI classé Article 9 : **Bio Filières Durables**, 1^{er} fonds français de capital-investissement 100% dédié à l'Agriculture Biologique et au service du développement et de la transmission des entreprises BIO. Ce fonds, doté de 23,5 M€, représentait 9% des encours gérés par la société de gestion.
- Un FPS classé Article 8 : **Interpharmaciens III**, fonds dédié à la transmission des officines à des pharmaciens primo-accédants. Ce fonds, doté de 20 M€, représentait 7,5% des encours gérés par la société de gestion.

Au cours de l'exercice 2022, deux sociétés gérées par la société de gestion ont été classées Article 6, même si certains font la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales à l'instar d'IDES Investissements, avec un objectif d'aller vers une classification plus exigeante.

4. Critères ESG dans les processus d'attribution de mandats

ESFIN Gestion étant une Société de Gestion de Portefeuille, la prise en compte de critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion pour les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du Codes des assurances ne s'applique pas pour la structure.

5. Adhésion à des chartes, codes, initiatives ou obtention de label sur la prise en compte de critères ESG

ESFIN Gestion est signataire de la Charte d'Engagement des Investisseurs pour la Croissance de France Invest. Elle s'engage ainsi à veiller au respect des critères ESG des entreprises qu'elle

accompagne. ESFIN Gestion est également membre fondateur de la commission Impact de France Invest et participe régulièrement à ses travaux.

Par ailleurs, ESFIN Gestion est signataire des PRI depuis mai 2019 et a également signé la Charte sur la Parité Femmes-Hommes de France Invest au cours du 1^{er} trimestre 2020.

6. Représentation Homme/Femme

Fin 2022, ESFIN Gestion compte 17 personnes dont près de 42% de femmes. Un équilibre Homme/Femme, non chiffré, est systématiquement recherché lors des embauches, à compétences égales.